



MAJ 27/04/2020

Service Recouvrement et Relation aux Entreprises

☎ : 0508 41 15 72

✉ : cotisations@secuspm.com

Numéro d' URSSAF :

SIRET :

Mail :

NNI :

Date de début d'activité :

Date de cessation d'activité :

BP :

97500 ST PIERRE

DECLARATION SOCIALE DES INDEPENDANTS

Articles L114-12 L131-6 et R131-1 du code
De la Sécurité Sociale

REVENUS 2020

Pourquoi cette déclaration sociale des indépendants ?

Vous avez exercé en 2019 une (ou plusieurs) activités non salariée(s) :

La déclaration sociale des indépendants (DSI) permet de collecter le revenu servant de base, pour les Travailleurs Indépendants, au calcul des cotisations sociales obligatoires d'assurance maladie, maternité, vieillesse, invalidité-décès, accident du travail et maladie professionnelle et allocations familiales.

Nous vous prions de nous retourner votre déclaration dûment complétée et signée avant le **31 mai 2020** au service recouvrement et relation aux entreprises de la CPS.

A défaut, vos cotisations définitives de 2019 ; l'ajustement des cotisations en 2020 et vos cotisations provisionnelles de 2021 seront calculées sur une base forfaitaire taxée d'office.

A - Vous exercez en entreprise individuelle	Bénéfice réel	<input type="text"/> €	ou Déficit	<input type="text"/> €
B - Vous êtes soumis au régime de micro entreprises	Micro BIC	<input type="text"/> €	ou Micro BNC	<input type="text"/> €
C - Vous êtes gérant ou associé de société soumis à l'impôt sur le revenu	Bénéfices	<input type="text"/> €	Déficit	<input type="text"/> €
D - Vous êtes gérant ou associé de société soumise à l'impôt sur les sociétés	Montant des rémunérations			<input type="text"/> €

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements donnés et m'engage à signaler immédiatement toutes modifications éventuelles ultérieures de mon revenu.

Fait à _____, le : __ / __ / 2020

Nom et qualité du déclarant :

Signature :

TOUTE FRAUDE OU FAUSSE DECLARATION EST PUNIE D'EMPRISONNEMENT SELON LES TERMES DES ARTICLES 44-1 DU CODE PENAL ET L.377 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE.LA LOI DU 6/1/78 RELATIVE A L'INFORMATIQUE ET AUX LIBERTES, S'APPLIQUE AUX REPONSES FAITES SUR CE FORMULAIRE. ELLE GARANTIT UN DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION POUR LES DOSSIERS VOUS CONCERNANT AUPRES DE NOTRE ORGANISME

